# ARRETE PORTANT LA NOUVELLE COMPOSITION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL DE LA COLLECTIVITE DE LAVAUR

## Bernard CARAYON, Maire de la Ville de LAVAUR,

- Vu le Code de la fonction publique,
- Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
- **Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 28 juin 2022 instituant le CST et fixant le nombre de sièges à 5 représentants du personnel titulaires et 5 représentants de l'employeur titulaires,
- **Vu** l'arrêté ministériel du 9 mars 2022 fixant la date des élections professionnelles pour le Comité Social Territorial au jeudi 8 décembre 2022,
- **Vu** le procès-verbal du des opérations électorales du 8 décembre 2022 pour l'élection des représentants du personnel au Comité Social Territorial, et la proclamation des résultats de l'élection,
- Vu l'arrêté du 8 décembre 2022 portant composition du Comité Social Territorial de la collectivité,
- Considérant certaines réorganisations de services,
- Considérant que de ce fait il convient de modifier l'arrêté susvisé,

#### **ARRETE**

# ARTICLE 1:

La composition du Comité Social Territorial de LAVAUR s'établit comme suit :

## Représentants de la collectivité :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Bernard CARAYON, Maire	M. Stéphane DELORD, Conseiller municipal
M. Bernard LAMOTTE, Premier Adjoint	Mme Chantal GUIDEZ, Adjointe
Mme Marie-Christine IMBERT, Adjointe	M. Laurent BELOT, Chef de service
M. Sylvain LUCAS, Directeur Général des Services	M. Nicolas GUILHEM, Chef de service
Mme Carine FRATACCI, Chef de service	M. Yannick VALLÉE, Chef de service

### Représentants des personnels :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Ludovic MAGNABAL	M. Pascal DEFOS
Mme Anne-Laure POULET	Mme Chantal PRADELLES
Mme Pascale MAESTRE	M. Pierre PAPAÏX
Mme Sandrine FONTANA	Mme Camille ROJAS
Mme Valérie CASTELBOU	M. Adam GHANTY

ARTICLE 2 : Le présent arrêté annule et remplace celui du 8 décembre 2022 portant le même objet.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise au Représentant de l'État et publié sur le site internet de la Ville.

Fait à LAVAUR, le 16 novembre 2023.

Le Maire,
Bernard CARAYON

Le Maire,